

L'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*), pour l'honorable Président du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déferé le Bill C-42, intitulé: «Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hnatyshyn propose, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald (*Cap Breton*), que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros deux à vingt-deux, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le MARDI 29 novembre 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jean George Lipsman, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elise Clément Lipsman, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 29 novembre 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Terese MacDonald Tombs, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ben Alfred Tombs, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.